

REPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTERE DES TRANSPORTS, POSTES ET
TELECOMMUNICATIONS

POLITIQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION

Février 2007

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ouvrent de nouveaux horizons. Elles sont un formidable levier et un accélérateur du développement. Les Tic considérées comme un secteur transversal générateur de revenus substantiels et d'emplois, figurent aujourd'hui parmi les priorités du Nepad pour structurer et développer d'autres secteurs comme l'éducation, la santé, le commerce, de même que l'administration durable.

Mais, l'introduction des TIC ne doit pas être seulement abordée d'un point de vue technique. Toutes ses implications doivent être maîtrisées pour servir les besoins de toute l'humanité entière. Le Gouvernement souscrit à la déclaration de principes du SMSI « *Les gouvernements, le secteur privé, la société civile, l'Organisation des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations internationales sont investis d'une responsabilité et d'un rôle importants dans l'édification de la société de l'information et, selon le cas, dans les processus de prise de décision. L'édification d'une société de l'information à dimension humaine est une entreprise commune qui requiert une coopération et un partenariat entre toutes les parties prenantes.* »

L'utilisation appropriée des technologies de l'information et de la communication doit contribuer à une meilleure gestion des crises et des conflits. Elle doit aussi renforcer les moyens de veille et de prévention dans le but de consolider la paix. Elle doit en outre constituer un vecteur, un catalyseur de réconciliation nationale et de réunification des Etats. »

Le Sommet mondial sur la société de l'information, a permis de développer une vision et une compréhension commune de la société de l'information et de définir un plan d'actions stratégique de développement concerté en vue de concrétiser cette vision et de bâtir cette nouvelle société de l'information qui se veut inclusive. Un consensus émerge peu à peu quant au fait que, appliquées correctement, les TIC peuvent aider à résorber les inégalités économiques et sociales et à soutenir la création de richesses. Les TIC peuvent aussi être un moteur puissant pour rehausser la qualité et l'efficacité des services publics, notamment l'éducation et la santé. Les nouvelles technologies ouvrent des perspectives inédites, surtout dans les endroits où les moyens sont rares et où la topographie constitue une entrave à la communication. L'accès aux TIC est tributaire de la nature de l'infrastructure d'information et de communication, de l'état de développement des systèmes économiques et juridiques, et des capacités éducatives et formatives.

1. DIAGNOSTIC STRATEGIQUE

Conscient des enjeux des TIC, le Gouvernement s'est engagé dans une politique hardie d'encouragement à l'Intégration de l'usage des TIC dans toutes les sphères de la société. Ainsi d'importantes mesures de réformes et d'investissement ont été adoptés et réalisés dans le domaine des TIC qui constitue, dans l'économie moderne, un grand réservoir de création d'emplois.

1.1. Situation actuelle

1.1.1 Réformes opérées

De l'indépendance à 1979, le secteur des télécommunications était régi par le décret de 1971 et a connu des mutations successives :

- Création de l'Office National des Télécommunications, « ONATEL » en sigle, par le décret N°100/146 du 08/11/1979 avec le statut d'Etablissement Public à caractère industriel et commercial et jouissant de l'autonomie de gestion technique et financière ;
- Promulgation de la loi sur les télécommunications par le Décret-loi N°1/011 du 4 septembre 1997 portant dispositions organiques sur les télécommunications ;
- Harmonisation des statuts de l'ONATEL avec le code des sociétés publiques et privées par le Décret N°100/165 du 5 septembre 1997 ;
- Promulgation de la loi N°1/002 du 06/03/1996 portant code des sociétés privées et publiques ;
- Création en 1997 de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications, ARCT, chargée de jouer le rôle d'arbitre et de régulateur en vue de créer les conditions favorables d'une concurrence loyale et dynamique entre les différents opérateurs.

1.1.2. Plan stratégique TIC 2004-2010

- En février 1999, le Burundi a adhéré à l'Initiative Africaine de Société de l'Information (AISI) de la CEA et participe à partir de cette date aux rencontres sous-régionales, régionales et continentales en vue du partage d'expérience avec les autres pays en matière de TIC, notamment au Forum pour le Développement de l'Afrique 1999 » sous le thème « L'Afrique face aux défis de la Mondialisation à l'ère de l'Information. » qui a eu lieu à Addis-Abeba du 24 au 28 octobre 1999 ;
- En mai 2000, mise en place par ordonnance N° 580/391/2000 d'une structure chargée de la coordination et du suivi des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ;
- Cette ordonnance sera complétée par la nomination d'un Comité National chargé de la Coordination et du Suivi des TIC par l'ordonnance ministérielle n° 580/392/2000 du 31 mai 2000 ;
- En janvier 2001 le Comité National composé au départ de 5 membres a été élargi à 11 membres par l'ordonnance ministérielle 580/.../2001 du 23 janvier 2001 ;
- Ordonnance ministérielle N° 580/932/2002 du 9 décembre 2002 portant nomination des membres du Comité Technique des TIC ;
- Enfin par Ordonnance N° 580/499/2003 du 21 novembre 2003, le Ministre de la Communication a procédé à la nomination des membres de la nouvelle commission chargée de la coordination et du suivi des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ;

- Mise en place, conjointement par le PNUD et le Gouvernement du Burundi, du projet « Appui à la mise en place d'une Stratégie Nationale en Technologie de l'Information et de la Communication », depuis le 27 octobre 2000 ;
- Avec le financement du PNUD dans le cadre de ce projet, le Gouvernement du Burundi a mené plusieurs activités en rapport avec l'implantation des TIC au service du développement socio-économique et de la bonne gouvernance, sous la responsabilité du Comité National :
 - Organisation et réalisation d'une enquête nationale sur l'existant en matière de Technologies de l'Information et de la Communication;
 - Organisation d'un séminaire de concertation nationale avec les professionnels des TIC tenu à l'Hôtel Novotel du 27 au 28 février 2001.
 - Organisation d'un séminaire de sensibilisation et de vulgarisation des TIC à l'intention des Chefs de Cabinet des différents départements ministériels en 2002;
 - Organisation des «Etats généraux de la communication », du 13 au 15 décembre 2001;
 - Organisation d'un atelier de sensibilisation des membres du Gouvernement et du Parlement tenu le 19 juin 2003.

1.1.3 Secteur des télécommunications

Aujourd'hui, grâce à la libéralisation, les acteurs du secteur des télécommunications au BURUNDI se classent en trois catégories:

- Deux opérateurs fixes : l'opérateur de téléphonie fixe: l'ONATEL avec ses 29 000 LP et TELECEL (opérateur privé) ;
- Les opérateurs de la téléphonie mobile GSM: ONAMOB, et les trois privés TELECEL, AFRICELL et ECONET qui totalisent à peu près 200 000 abonnés;
- Les fournisseurs de services Internet (TELECEL, CBINET, USAN, MAPATRO, ONATEL) et autres acteurs (cybercafés, distributeurs, centres d'appels)

Cependant, malgré cette évolution positive, la télédensité (3 lignes fixes et mobiles) pour 100 habitants) a certes augmenté, mais reste très faible par rapport à la moyenne observée dans certains pays africains. Les zones urbaines qui concentrent plus de 90% du parc d'abonnés restent privilégiées par rapport aux zones rurales. En plus, la demande exprimée du téléphone reste très élevée par rapport au parc d'abonnés existant.

1.1.4 Internet

Quatre sociétés fournisseurs d'accès Internet se partagent pour environ 2000 abonnés et les internautes sont estimés à 20.000. Ce service étant accessible grâce au point d'accès public comme les cybercafés qui sont exclusivement concentrés dans la capitale.

Cependant les perspectives sont bonnes. Tous les opérateurs viennent de signer en 2006 un MoU pour la mise en place d'un backbone national en fibre optique qui sera connecté sur le projet EASSY (East African Submarine Cable System). TELECEL vient d'obtenir une licence pour offrir les services Internet.

1.1.5 Secteur de l'informatique

L'infrastructure informatique constitue sans doute un indicateur important du degré d'engagement d'un service, voire d'un pays en matière de traitement, de gestion et de diffusion de l'information.

A l'heure actuelle, on constate un faible taux d'informatisation et d'automatisation des services au Burundi, à cause notamment de la conjoncture économique et politique et surtout du coût trop élevé des investissements dans ce domaine.

Les secteurs relativement plus avancés dans ce domaine sont les banques et les assurances qui travaillent en réseau, même si leurs agences en provinces ne sont pas encore incluses dans leur système.

1.1.6 Secteur de l'audiovisuel et médias

L'utilisation des TIC dans le secteur a permis de renforcer le potentiel technique des médias et accroître la productivité mais aussi promouvoir la liberté et la démocratie en facilitant l'accès à l'information. Les TIC contribuent largement à l'amélioration des techniques de production du contenu médiatique et à l'accès à l'information pour les journalistes burundais. Surtout pour les journalistes qui évoluent dans le milieu de la radio qui demeure l'instrument de communication le plus important au Burundi. La plupart des médias disposent d'une connexion à Internet. Depuis 2002, des sites web d'informations sont développés et deux stations de radio émettent en streaming sur Internet

1. 2 Facteurs Bloquants

Bien que des efforts importants soient consentis par l'Etat, les acteurs locaux et les partenaires au développement, le développement des TIC au Burundi se heurte principalement à :

- la vétusté des moyens classiques de télécommunication existants ;
- un taux assez bas d'équipement en réseaux de télécommunication qui est un obstacle à l'attraction des investissements de prestataires de service ;
- la faible quantité de l'énergie électrique disponible ;
- un faible parc informatique;
- les coûts élevés des équipements et services TIC notamment à cause de la surtaxation
- le pouvoir d'achat limité des Burundais ;
- Un faible taux de scolarisation
- une faible pénétration de l'Internet ;
- les moyens insuffisants pour assurer convenablement les fonctions de régulation et de contrôle.

Face à ces défis multiformes et redoutables, le Burundi doit réagir au plus vite, unir ses forces et ses compétences pour sa reconstruction, pour satisfaire la forte demande sociale et pour endiguer considérablement le chômage et la pauvreté.

2. VISION

La promotion des TIC comme facteur de développement socio-économique implique pour le Gouvernement l'adoption d'une stratégie globale et plus cohérente dans la poursuite des actions politiques déjà engagées. En effet, rappelons qu'avec l'appui du PNUD et de la Commission des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), le Gouvernement du Burundi a déjà élaboré et adopté un plan national de développement des TIC en 2004.

Mais, force est de constater aujourd'hui qu'aucune action identifiée dans ce plan n'a été mise en œuvre.

Compte tenu de l'évolution technologique, de l'environnement mondial des TIC et de l'évolution socio-politique de notre pays, le Gouvernement a été amené à adapter ledit plan pour le rendre plus opérationnel et plus conforme au plan d'action du SMSI (Sommet Mondial de la société de l'information, Genève 2003, Tunis 2005). En effet, la diffusion et l'usage des TIC appellent des actions nouvelles qui n'ont pas jusqu'ici été prises en compte de manière adéquate dans les plans de développement économique.

Dans le cadre de l'opérationnalisation du plan, la Vision du Gouvernement doit être en parfaite harmonie avec les aspirations des communautés de base, à savoir :

- favoriser l'acquisition du savoir et des connaissances
- améliorer les conditions de vie des burundais ;
- contribuer à la réduction de la pauvreté ;
- améliorer la bonne gouvernance (e-Gouvernement)
- créer de nouveaux emplois ;
- lever les contraintes au développement du secteur privé et promouvoir l'investissement direct étranger,
- mettre à la disposition des agriculteurs, des éleveurs et des opérateurs économiques des informations nécessaires pour leurs activités;
- intégrer les économies de la région ;
- faire du Burundi un partenaire important et compétitif au sein de la Société Mondiale de l'Information
- faire du Burundi un producteur, non pas un simple consommateur, des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- etc...

C'est dans cette perspective que la présente Politique Nationale de Développement des TIC a été élaborée avec l'appui de la CEA sur la base du Plan stratégique TIC 2004 en cours de réactualisation, de la politique sectorielle du Ministère des Transports, Postes et Télécommunications, du DSRP (Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté) en cours d'élaboration et des plans nationaux de développement. Cette Politique entend traduire la vision du Gouvernement pour créer les conditions idéales de mobilisation des ressources humaines, financières et technologiques destinées à assurer l'inclusion de tous les hommes et de toutes les femmes dans la société de l'information.

S'inspirant des meilleures pratiques des autres pays, cette Politique a pour objet de présenter le programme de réformes que le Gouvernement entend réaliser pour soutenir la mise en oeuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté et atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire et du Nepad à travers les TIC.

La présente Politique Nationale de développement des TIC analyse sur la base des plans et documents précités les problèmes à résoudre et donne des orientations en termes d'actions et stratégies pour atteindre un développement durable. Elle couvre la période 2007-2011.

3. STRATEGIE DU GOUVERNEMENT

Afin de remédier à cette situation et permettre le développement et l'utilisation des TIC, le Gouvernement a sollicité l'assistance de la CEA pour rendre opérationnelle la stratégie TIC déjà adoptée en 2004 et élaborer un plan d'action 2007-2011 pour sa mise en oeuvre.

Les objectifs stratégiques ci-dessous constituent les axes - clés sur lesquels le Gouvernement a choisi de concentrer ses efforts en vue de concrétiser sa vision et d'être ainsi en meilleure position pour s'acquitter pleinement de ses missions et de répondre aux intérêts communs de toutes les couches de la population

- **Objectif stratégique 1** : Renforcer les capacités des Ressources Humaines
- **Objectif stratégique 2** : Améliorer l'environnement juridique et réglementaire
- **Objectif stratégique 3** : Promouvoir et renforcer le développement des infrastructures de base
- **Objectif stratégique 4** : Promouvoir la Bonne Gouvernance
- **Objectif stratégique 5** : Promouvoir et encourager l'investissement privé
- **Objectif stratégique 6** : Promouvoir le développement des contenus et applications

Pour chacun de ces objectifs stratégiques énoncés, le Gouvernement s'est donné, en les déclinant, des objectifs spécifiques précis pour la période 2007-2011 mentionnés dans le plan d'actions en Annexe.

Le degré d'atteinte de ces objectifs sera mesuré par le biais d'indicateurs annuels.

Le Gouvernement s'engage à faire de la production et de l'utilisation des TIC une priorité nationale.

Objectif stratégique 1 : Renforcement des Capacités

Etant donné que le système éducatif peut être considéré comme le cadre de préparation et de formation des ressources humaines pour une réussite de la société de l'information, le Gouvernement considère que les TIC peuvent constituer un puissant levier pour la valorisation des ressources humaines.

L'importance fondamentale de l'éducation et de l'alphabétisation souligne la nécessité d'intégrer les TIC dans les systèmes d'enseignement et de formation à tous les niveaux. Ce secteur qui

pèse en effet plus du tiers de notre budget national connaît malgré cela, des difficultés à s'adapter aux nouvelles formes de communication de la connaissance. Il s'agit d'utiliser les TIC pour transformer le système éducatif en vue d'en améliorer l'accès, la qualité et l'adéquation avec les exigences du développement national.

Mais, le développement des TIC dans les établissements d'enseignement et de recherche nécessite :

- l'élaboration d'une vision cohérente et concertée de développement des TIC ;
- le renforcement des ressources humaines en qualité et en quantité ;
- l'amélioration de la perception des bénéfices attendus des services TIC ;
- l'élaboration d'un mécanisme de financement approprié.

Le Gouvernement compte développer d'ici 2011 une expertise locale reconnue dans le domaine des TIC. Pour cela, avec l'appui des partenaires au développement, il mènera dans le courant de cette année 2007, une réflexion nationale devant aboutir à la mise en place d'un cadre institutionnel permettant d'intégrer l'enseignement et l'utilisation des TIC dans les programmes scolaires. A cet égard, les capacités du Centre de Formation et de Perfectionnement en cours d'Emploi seront renforcées et une attention particulière sera accordée à la formation des formateurs, des agents de l'Etat, des jeunes et des femmes dont l'accès à l'éducation doit être favorisé.

Des dispositions seront prises à partir de la rentrée 2007 pour que tous les étudiants, les chercheurs, les enseignants, le personnel administratif et le personnel d'appui soient formés à l'exploitation de l'environnement TIC. C'est dans ce cadre que les capacités de l'Université de Burundi seront renforcées quantitativement et qualitativement dès la rentrée 2007 par :

- l'installation d'une connexion large bande
- la mise en place de salle d'ordinateurs par facultés
- la création d'une plate-forme de vidéoconférence
- l'expérimentation de télé-enseignement
- la création d'une filière Informatique et TIC dès 2008

Mais, ce développement doit reposer sur la création de centres spécialisés dans la formation initiale de niveau universitaire, dans la formation continue et dans l'assistance aux entreprises, autour desquels pourront se développer des pôles technologiques. Dès 2009, des centres spécialisés dans tous les domaines de connaissance liés aux technologies de l'information et de la communication seront mis en place.

Les journalistes et les organismes de médias ont un rôle important à jouer en rendant compte de la problématique des TIC, et en sensibilisant l'opinion publique aux diverses dimensions et conditions du développement durable. Leur participation au processus peut contribuer à renforcer l'accès à l'information,

Ainsi le Gouvernement encouragera :

- la mise en place d'un serveur d'information pour les médias

- l'élaboration d'un plan de formation continue en TIC pour les médias
- la production des émissions de radio et de télévision avec du contenu local et sur des thèmes tels que l'égalité entre les genres et l'éducation de base universelle
- la création de réseaux ICT4D (ICT for Development) pour les parlementaires, medias, femmes, jeunes, etc.

Pour promouvoir l'appropriation et l'usage généralisé des TIC, le Gouvernement encouragera l'organisation de campagnes spécifiques de sensibilisation et de formation des décideurs politiques, des parlementaires, des chefs d'entreprises et des organisations de la société civile. Le Gouvernement accompagnera aussi toutes les initiatives locales permettant la prestation de services TIC aux communautés dans les domaines de l'éducation et incitera le partenariat Public/privé dans la production d'outils multimédias pédagogiques.

Objectif stratégique 2: Améliorer l'environnement juridique et réglementaire

- Dans le contexte actuel où la plupart des marchés sont ouverts à la concurrence, notre pays compte aujourd'hui davantage d'abonnés au téléphone mobile qu'au téléphone fixe.
- A cela s'ajoute la croissance des utilisateurs de l'Internet.
- Les systèmes de nouvelles générations tels que le Wi-Fi (Wireless Fidelity Technology) et les IMT (International Mobile Telecommunications) ont fait leur irruption dans le monde des technologies hertziennes. Leur avènement pourrait bien marquer une nouvelle ère pour le secteur des TIC.
- Au niveau régional, le cadre législatif en vigueur au sein du COMESA est en train d'être revu et adapté au contexte de la convergence dans un souci d'harmonisation des politiques nationales des télécommunications.

Face à tous ces défis, la réforme de notre secteur des TIC s'impose. Elle doit se faire par la révision de notre législation et l'adoption de nouvelles lois, afin de s'adapter à la mutation rapide de l'environnement mondial des TIC.

L'Etat du Burundi entend privilégier l'intérêt général, clarifier son rôle et préciser la primauté de l'Etat de Droit pour permettre un développement harmonieux et sécurisé des réseaux, des TIC et la participation du secteur privé national.

Ainsi, l'Etat adoptera dans les meilleurs délais l'ensemble des ordonnances et autres textes législatifs et réglementaires permettant d'asseoir la réforme du secteur, d'assurer une régulation efficace et de promouvoir le secteur des TIC. Il s'agira de :

- l'élaboration d'une loi cadre sur les TIC conformément aux directives en cours avec le COMESA et en s'inspirant des meilleures pratiques mondiales ;

- la mise à niveau de l'ensemble des questions relatives à l'interconnexion (actualisation du catalogue d'interconnexion, traitement des litiges évoqués par les opérateurs sur l'interconnexion, élaboration d'un outil transitoire de calcul des coûts d'interconnexion, etc. ...);
- révision et/ou élaboration de cahiers des charges des opérateurs
- l'actualisation et la ré-allocation des fréquences dans le cadre de l'adoption d'un plan de gestion des fréquences ;
- l'accessibilité des TIC au secteur privé par la prise de mesures fiscales favorables dans le respect des engagements communautaires
- la réglementation de la transmission des données en y incluant des dispositions sur la propriété intellectuelle et industrielle, la cryptographie et le commerce électronique;
- la création d'un environnement réglementaire favorable à l'implantation de radio rurales communautaires équipées de studios régionaux de production avec des moyens techniques pour l'enregistrement, le traitement et la diffusion des émissions ;
- l'élaboration des textes réglementaires pour optimiser l'impact de l'intervention de l'Etat au financement du Backbone National. Il s'agira notamment de garantir l'accès ouvert aux infrastructures essentielles et le point d'accès à la boucle de fibre optique régionale. L'accès ouvert peut se définir comme le fait d'assurer un accès équitable et à des conditions raisonnables à une infrastructure donnée pour tout opérateur (existant ou futur) qui peut légalement avoir accès à cette infrastructure.

Au niveau institutionnel, le Gouvernement est convaincu que l'ONATEL, pour se maintenir et assurer pleinement sa mission, devra s'unir à des partenaires stratégiques capables de défendre avec lui des parts de marché et d'en conquérir de nouvelles. A cet égard, sa restructuration s'impose et une étude approfondie sera menée pour arrêter les modalités de l'ouverture de son Capital.

Le développement des TIC, particulièrement dans le domaine de la communication et les mutations du système financier aura sur l'activité de la Poste des impacts majeurs auxquels elle doit se préparer. C'est pour toutes ces raisons que l'Etat, dans un souci de préservation d'un environnement concurrentiel sain, a décidé d'élargir en début 2007 le périmètre de compétence de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications au secteur postal.

En attendant ces dispositions réglementaires et institutionnelles, il convient de souligner qu'une prise en charge adéquate du secteur par l'ARCT nécessite que cet organe ait les moyens nécessaires pour assurer une régulation avérée du secteur.

Le Gouvernement veillera à ce que cet organe ait tous les moyens pour veiller au respect des règles régissant le secteur afin de garantir l'exercice d'une concurrence saine et loyale, au bénéfice des consommateurs, des opérateurs du secteur et en général, de l'économie nationale.

Les capacités de régulation de l'ARCT seront renforcées dans les plus brefs délais à travers la mobilisation de plusieurs assistances techniques et par :

- la mise en place de procédures de consultation et de concertation (de l'Etat, des acteurs du marché et des associations d'utilisateurs) ;
- l'acquisition d'équipements et de systèmes de contrôle de spectre, d'un système d'information et de gestion intégrée, etc.
- la mise en place d'outils de collecte et de traitement de l'information sur le secteur permettant à l'ARCT de bien mener des analyses ;
- le recrutement de ressources humaines de haut niveau ;
- la mise en place d'une politique de gestion et de formation à long terme du personnel de l'ARCT correspondant aux différents types d'expertises nécessaires (technique, juridique, économique, financière, etc.) ;
- la mise en œuvre de procédure pour pérenniser les ressources financières de l'ARCT : (nouveaux guides tarifaires, outil de facturation adaptés à l'environnement actuel des télécommunications, procédures de recouvrement, etc...);

Le Ministère des Transports, Postes et Télécommunication verra ses capacités renforcées par une assistance technique de nos partenaires extérieurs pour finaliser la réforme sectorielle en cours.

La non implication de l'Etat sur certains sujets relatifs à la gouvernance de l'Internet peut mettre en danger leur identité nationale. Pour assurer une gestion transparente et efficiente, une association à but non lucratif dénommée ISOC Burundi (Internet Society Burundi) sera mise en place. Elle sera chargée de :

- la Gestion du nommage: enregistrement de noms de domaines et suivi des zones installées.
- l'exploitation des serveurs de nom DNS pour la zone «bi».
- la coordination nationale et internationale en matière de nommage.

Le service universel est aussi une préoccupation majeure pour le pays où le taux de pénétration du téléphone est faible surtout en milieu rural. Assurer un service universel implique principalement de résoudre la question du financement des lignes non rentables, le Gouvernement s'engage à créer 2007 un fonds de financement du Service Universel et définira les modalités d'accès.

Pour accompagner le suivi politique de toutes ces activités, une Direction chargée des Technologies de l'Information et de la Communication sera créée au sein du Ministère des Transports, Postes et Télécommunications.

Objectif stratégique 3 : Développement des infrastructures de base

Les infrastructures sont considérées comme le maillon faible de l'économie burundaise.

Le problème des infrastructures se pose sous différents aspects : universalité de l'accès (couverture territoriale et coût), choix technologique (faisceaux hertziens, satellites, fibre optique), sécurité des réseaux, financement/investissement (trésor Public, investissement privé/étranger, négociations régionales, aide publique, etc...)

L'entrée du Burundi dans la société de l'information passera obligatoirement par le développement d'une infrastructure en termes de capacités offertes, de la qualité et la diversification des services et de la sécurisation des réseaux. Ainsi, le Gouvernement s'engage à mener une politique de mise en place et de développement des infrastructures de base nécessaires à la dissémination des TIC sur tout le territoire national de manière soutenue et diligente.

Cela requiert la réalisation d'une infrastructure nationale TIC opérationnelle, fiable et de qualité fondée sur les acquits des opérateurs existants dont le renforcement permettra de couvrir l'ensemble du territoire national.

Pour la matérialisation de cette vision, le Gouvernement s'engage à :

- développer des politiques d'infrastructures nationales accessibles, durables, adaptables et perfectibles qui assurent la croissance des TIC sans restrictions imposées par les standards actuels ;
- encourager la modernisation et l'extension du réseau audiovisuel pour assurer l'accès de tous aux services de base ;
- s'assurer que les entreprises opérant dans le domaine des NTIC investissent dans le développement des infrastructures et délivrent des services aux zones non desservies et groupes marginaux et vulnérables ;
- faire améliorer la couverture du territoire par le réseau cellulaire et la diversification et la qualité des services de la clientèle par la mise en place de cahiers de charges définissant les conditions dans lesquelles les opérateurs doivent fournir les services ;
- mettre en place un parc technologique ;
- favoriser la construction d'un Backbone Internet en rapport avec les opérateurs et l'établissement d'un Point d'Echange Internet (IXP) ;
- appuyer la mise en place d'une infrastructure dorsale régionale, points d'accès aux réseaux et projets régionaux, pour connecter les réseaux par-delà les frontières dans les régions économiquement défavorisées en particulier l'installation d'une station virtuelle d'atterrissage du réseau régional et du câble EASSy à Bujumbura pour connexion aux réseaux régionaux sous-marins dont l'installation est prévue pour 2008 notamment le East Submarine Cable System ou Eassy, the East Africa Marine System ou TEAM ou toute autre initiative susceptible de se matérialiser.

Le secteur postal constitue un outil efficace pour rendre les TIC plus accessibles aux citoyens du monde entier, notamment dans les régions les plus reculées. Grâce aux TIC, les postes proposent aujourd'hui des services postaux physiques, électroniques et financiers qui contribuent à bâtir une société de l'information inclusive tout en contribuant aux Objectifs du Millénaire pour le Développement. Conscient que l'expérience postale peut contribuer à une meilleure gouvernance d'Internet, et l'accès à des services postaux à prix abordables, le Gouvernement s'engage à :

- développer la Poste et améliorer les services postaux (renforcer la capacité opérationnelle des centres de Tri par la rénovation des locaux, la mécanisation des opérations et l'informatisation des activités : suivi et localisation des lettres et colis);
- mettre en oeuvre une stratégie visant à étendre l'accès à Internet en s'appuyant sur un réseau de bureaux de poste;
- assurer le désenclavement postal du pays par la prestation d'un service postal universel en permettant aux clients d'envoyer et de recevoir des messages et des marchandises où qu'ils soient sur le territoire national.

Actuellement, les interruptions prolongées de courant électrique constituent un sérieux problème pour le développement des TIC au Burundi. Le Gouvernement entend améliorer le réseau électrique à travers des mesures appropriées à savoir :

- accroître la capacité de production de l'énergie électrique ;
- étudier la possibilité d'utiliser les énergies nouvelles et renouvelables pour s'assurer de l'environnement de l'énergie nécessaire au déploiement des infrastructures de communication ;
- promouvoir les TIC pour la planification de l'utilisation de l'énergie ;
- utiliser les TIC pour les recherches en hydraulique

Le développement des infrastructures TIC exige des investissements de qualité qui aideront à renforcer la capacité de chaque province en la matière. La participation active de tous les acteurs au développement de l'infrastructure des TIC est fondamentale. Ainsi, le Gouvernement encouragera les partenariats entre le secteur public et le secteur privé et la coopération entre les différentes organisations qui ne manqueront pas d'avoir un rôle important à jouer.

Objectif stratégique 5 : Promouvoir la Bonne Gouvernance

L'accès aux TIC est crucial pour améliorer la qualité et l'accessibilité des services publics. Les TIC permettent ainsi d'imaginer de nouvelles modalités de mise à disposition, sous une forme numérique et donc à moindre coût, des informations utiles au public. Elles offrent en outre la possibilité d'effectuer des démarches administratives à distance, par le biais de téléprocédures, pour s'affranchir de contraintes d'horaires d'ouverture des services publics ou d'éloignement géographique.

L'Administration Electronique s'impose aujourd'hui, comme un choix stratégique et un outil incontournable pour asseoir les bases d'une Administration performante, transparente et proche de l'utilisateur. Cependant, il faut noter qu'au Burundi les services de l'administration ne disposent pas encore d'un Intranet ou d'une connexion Internet fiable. Dans le cadre de la reconstruction du pays et de la restauration de l'Etat de droit, le Gouvernement doit disposer d'un outil de communication et de gestion efficace qui puisse garantir la bonne gouvernance.

Pour intégrer les TIC au sein de l'administration, le Gouvernement s'engage à mettre en place un réseau gouvernemental qui puisse être en mesure de desservir les institutions de la République (Présidence, Ministères, Assemblée, Sénat, ...), les provinces, les milieux éducatifs et sanitaires de l'Administration. Il s'agira de l'interconnexion des sources et ressources

d'informations au niveau national afin de mettre à la disposition des responsables du pays un puissant outil moderne de prise de décision et de faciliter l'accès de tous les burundais à l'information administrative.

La maîtrise de la production et la diffusion de l'information qu'offre ce système permettra à notre pays de :

- améliorer l'efficacité du secteur public grâce à l'utilisation des TIC ;
- élargir l'utilisation des TIC à l'ensemble des administrations et au système éducatif ;
- promouvoir la gestion transparente des affaires publiques pour obtenir une meilleure participation des citoyens grâce aux TIC (la démocratie et la bonne gouvernance)
- alléger de manière significative le fardeau administratif qui pèse sur les entreprises et les citoyens ;
- améliorer de la mobilisation sociale dans la mise en œuvre des programmes de développement.

Pour matérialiser cette vision, le Gouvernement, avec l'appui des partenaires au développement et du secteur privé va à très court terme mettre en place progressivement dès 2007 les outils et applications nécessaires à la migration vers l'administration électronique à savoir :

- élaboration d'un schéma directeur d'introduction des TIC au niveau de chaque Ministère ;
- élaborer un plan national de formation continue sur les TIC des agents de l'Etat ;
- mise en place d'un Réseau privé de l'Administration ;
- amélioration des relations administration/administrés ;
 - Mise en place d'un intranet par administration
 - Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP)
 - Programme de recensement général de la population et fichier d'état-civil centralisé
 - Développement des télé-procédures, des télémaintenance, télémarketing, télé-commerce, télé-médecine
 - Etc...

Pour la réussite du processus de migration vers une administration électronique, le Gouvernement va créer une Direction Générale de l'Informatique de l'Etat qui sera rattachée au plus haut niveau.

Objectif stratégique 5: Promouvoir l'utilisation des TIC et l'investissement du secteur privé

Le Gouvernement est d'avis que promouvoir l'utilisation des TIC et l'investissement dans le secteur peut contribuer à l'augmentation de la productivité.

La stratégie de développement repose en grande partie sur le secteur privé avec en particulier la création d'un environnement incitatif à l'investissement.

Le Gouvernement facilitera la constitution de sociétés, l'accès aux terrains, les formalités fiscales, douanières, l'acheminement des équipements et va mettre en place de multiples

instruments fiscaux, financiers et monétaires qui viendraient soutenir le secteur privé. Ainsi, le Gouvernement s'engage à :

- alléger substantiellement la TT (Taxe de Transaction) des consommations des TIC ;
- exonérer la TT appliquée aux équipements TIC à l'importation ;
- réduire les droits de douanes sur le matériel informatique et de télécommunication ;
- rendre éligibles les entreprises TIC dans le nouveau Code des investissements en cours de révision ;
- aménager et mettre à la disposition des opérateurs TIC un espace technologique propice
- créer une zone franche spécifiquement dédiée aux TIC ;
- approfondir les réformes dans le secteur financier:
 - o Création d'un Fonds d'accès aux TIC : Instrument d'appui indispensable compte tenu de la réticence des banques à octroyer les crédits aux PME/PMI ne disposant pas suffisamment de sûretés réelles, d'une part, et encourager les banques à financer les projets rentables mais dépourvus de garanties classiques

Le secteur privé sera davantage associé à la politique et aux actions entreprises par les pouvoirs publics dans le secteur des TIC. Le Gouvernement facilitera le lancement de toute initiative économique par la mise en place de mécanismes de facilitation administrative et fiscale. Des changements importants interviendront au courant de l'exercice 2007 pour accompagner les investisseurs décidés à se lancer dans l'investissement et la production des TIC. L'implication du secteur privé dans les services à valeur ajoutée permettra entre autres la création d'emplois.

Objectif stratégique 6 : Développement de contenus et applications

Pour faire du Burundi un producteur et non pas un simple consommateur des TIC, il est nécessaire de favoriser le développement de contenus locaux. En effet, les applications des TIC ne réussiront que si leurs contenus répondent aux besoins des utilisateurs dans une langue communément comprise et adaptée aux conditions locales et à l'environnement de travail des utilisateurs. Le Gouvernement réaffirme le multilinguisme comme élément fondamental dans l'édification d'une société de l'information ouverte et inclusive.

Le Gouvernement mobilisera toutes les ressources nécessaires pour encourager la mise en place des infrastructures de base et pour la réalisation de projets structurants tournés vers le développement des contenus nationaux sectoriels à valeur ajoutée (Education, Santé, Commerce, Industrie, Finances, Transports, Culture, Tourisme, Sports et Loisirs, Diaspora, Cyber Gouvernement, télé-éducation, télé-médecine, radios communautaires, télé-centres communautaires polyvalents en zones rurales, etc...)

4. COORDINATION, SUIVI ET MISE EN ŒUVRE

Pour la réussite de ce processus, le Gouvernement mettra en place une structure adéquate pour assurer la coordination, le suivi et la mise en oeuvre.

Le Gouvernement créera

1. une Commission Nationale de la Société de l'Information (CNSI).

En dehors des principaux acteurs, cette Commission regroupera des experts nationaux et des représentants du/des :

- Présidence
- tous les Ministères
- Secteur privé
- Opérateurs de télécommunications
- ONG
- Représentants de la société civile,
- Les médias
- Etc.

La CNSI rendra compte aux plus hautes autorités de l'Etat agissant au nom du Gouvernement.

La CNSI aura les responsabilités suivantes :

- coordination des activités liées au développement de politiques, stratégies et plans en matière de TIC;
- supervision des organismes gouvernementaux participant à l'exécution de programmes, projets et initiatives contenus dans la politique, les stratégies et les plans du gouvernement et liés aux TIC;
- création des groupes de travail, définition de leurs tâches et supervision de leur travail ;
- etc.

2. un Secrétariat Exécutif des TIC

Le SETIC est institutionnellement rattaché au Ministère des Transports, Postes et Télécommunications et aura pour fonctions de :

- assurer le secrétariat permanent de la CNSI.
- Assurer la préparation, la coordination, le suivi-évaluation de tous les projets et programmes en rapport avec la mise en œuvre de la Politique nationale des TIC ;

La présente Politique Nationale de Développement du secteur des Technologies de l'information et de la Communication est conforme aux engagements pris par le Gouvernement vis-à-vis de ses partenaires au développement et des organisations régionales et internationales dont il est membre. Aussi, le Gouvernement oeuvrera t-il à renforcer les mesures d'accompagnement et de solidarité régionale et internationale permettant d'assurer une cohérence et des synergies entre les politiques nationales, régionales et internationales en matière de promotion du secteur des Technologies de l'Information et de la Communication.

Adoptée par le Conseil des Ministres en sa séance du 14 – 15 février 2007

PLAN D'ACTION

Les actions retenues sont indicatives et seront mises en œuvre avec un esprit de cohérence dans le processus de développement des TIC. Certaines sont des textes à élaborer et à adopter par les pouvoirs publics compétents pour garantir l'équité, l'efficacité et la transparence dans l'exercice des activités relevant du secteur. D'autres sont des mesures incitatives qui susciteront l'éclosion des initiatives devant aboutir au déploiement massif et généralisé des TIC. D'autres encore sont sous la forme de projets d'investissement qui visent le renforcement des capacités des ressources matérielles et humaines, le développement et l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

Les actions prioritaires sont celles qui se rapportent au renforcement des capacités des ressources humaines, l'adaptation des capacités institutionnelles et organisationnelles du pays aux conditions de développement des TIC. Le gouvernement s'emploie d'ores et déjà à les mettre en œuvre. Elles sont donc pour l'essentiel à court terme. En outre, les actions de renforcement et d'extension des infrastructures de base vont s'échelonner sur la période (court, moyen et long terme). Les actions de renforcement des capacités des ressources humaines ainsi que celles liées aux applications sectorielles devront être exécutées à court, moyen et long terme.

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : RENFORCEMENT DES CAPACITES

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIVITES/ACTIONS	RESPONSABLES	RESSOURCES		ECHEANCE R	RESULTATS ATTENDUS
			HUMAINES	MAT/FIN		
1. Mise en oeuvre des actions de sensibilisation:	1. Campagnes de sensibilisation et de formation des décideurs politiques, des parlementaires, des chefs d'entreprises et des organisations de la société civile	Min. TPT+GNT	Min. TPT+GNT	Gouvernement/ Partenaires	2007 - 2008	Séminaires et conférences organisés
	2. Mise à contribution des médias (émissions radiodiffusées, télévisées et presse écrite)..	Min. Information+GNT	Min. Information+GNT+ Société Civile	Min. Information+Partenaires	2007-2011	Emissions et articles de presse produits
	3. création des Réseaux ICT4D pour les parlementaires, medias, femmes, jeunes, etc.	Min. TPT	Min. TPT+GNT+ Société Civile + Parlement+ Min. Information + Partenaires	Partenaires	2007- 2008	Réseaux fonctionnels
2. Introduction des TIC dans le système Educatif	1. Intégration de l'enseignement des TICs dans les programmes scolaires à tous les niveaux	MINEDUC + Universités	Gouvernement+Universités et Ecoles publiques privées	Gouvernement +Universités et Ecoles privées + Partenaires	2007 - 2011	Programmes intégrants l'enseignement des TIC élaborés
	2. Equipement de chaque établissement de salles multimédia	MINEDUC + Universités et Ecoles privées	Gouvernement+Universités et Ecoles privées	Etat+Universités et Ecoles privées + Partenaires	2007 - 2011	Salles Multimédia installées
	3. Mise en place d'un environnement technique et organisationnel approprié (ingénierie de la formation, formation à distance...);	MINEDUC	MINEDUC	MINEDUC +Partenaires		

3. Renforcement des capacités humaines en TIC au niveau national.	4. Mise en place d'un plan de formation des enseignants	MINEDUC + Universités et écoles privées	MINEDUC + Universités et écoles privées	Gouvernement+ Universités et Ecoles privées + Partenaires	2007 - 2011	Plan de perfectionnement en TIC élaboré
	5. Développement des contenus pédagogiques pour accompagner les programmes scolaires	MINEDUC + Universités et écoles privées	MINEDUC + Universités et écoles privées	Gouvernement+ Universités et Ecoles privées + Partenaires	2007 - 2011	Des contenus sur Supports numériques produits
	1. Mise en place d'un réseau de centres de ressources multimédia pour la formation, la documentation et le développement de contenus pédagogiques numériques	MINEDUC	Gouvernement	Gouvernement + Partenaires	2007 - 2011	Centres numériques créés et interconnectés
	2. Création de Filières Universitaires en Informatique et en Télécommunication.	MINEDUC + Universités et Instituts supérieurs privés	MINEDUC + Universités et Instituts supérieurs privés	Gouvernement+ Universités et Instituts supérieurs privés + Partenaires	2007 - 2010	Filières TIC créées dans les Universités et Instituts supérieurs
	3. Réouverture de l'Ecole des Télécommunications	Min. TPT	Min. TPT + MINEDUC + Min. Finances + Min. Fonction Publique + Opérateurs TIC	Gouvernement + Opérateurs TIC + Partenaires	2007 - 2008	Ecole de nouveau Fonctionnelle
4. Renforcer les capacités de l'Université du Burundi	4. Mise en place d'un centre de recherche en TIC.	MINEDUC	MINEDUC + Universités et Instituts supérieurs privés	Gouvernement + Partenaires	2008 - 2011	Centre de recherche créé
	1. Formation des étudiants et du personnel de l'université à l'utilisation des TIC	Université	Université	Université + Partenaires	2007 - 2011	70 pc formés
	2. Equiper l'Université et les institutions de formation supérieure existantes	Université	Université	Gouvernement+ Partenaires	2007 - 2011	

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Améliorer l'environnement juridique et réglementaire

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIVITES / ACTIONS	RESPONSABLES	RESSOURCES HUMAINES		ECHEANCIER	RESULTATS ATTENDUS
				MAT/FIN		
1. Mise en place d'une législation adaptée aux TICs	1. Elaborer une lettre de politique nationale sur les TICs	MIN.des TPT	MINIST/Comité TIC/Secteur Prive/Partenaires	GOUVER/PARTENAIRENAIRES	2007	Politique nationale mise en place
	2. Elaborer une loi sur les TICs	MINIST/ARCT	MINIST/ARCT/PARTENAIRENAIRES/ Secteur Prive	GOUVER/PARTENAIRENAIRES	2007-2008	loi mise en place
	3. Elaborer les textes réglementaires sur les TICs *Interconnexion *Plan national des fréquences *Commerce Electronique *Crimes informatiques et Sécurité, Etc...	MINIST/ARCT	MINIST/ARCT/PARTENAIRENAIRES/ Secteur Prive	GOUVER/PARTENAIRENAIRES	2007-2011	textes mis en place

2. Renforcer les capacités de régulation de l'ARCT	1. Mettre en place une politique de gestion et de formation du personnel de l'ARCT	ARCT	ARCT/PART-ENAIRES	ARCT/PART-ENAIRES	2007-2008	Politique élaborée
	2. Recrutement des ressources humaines de haut niveau	ARCT	ARCT	ARCT	2007-2008	Ressources humaines recrutées
	3. Acquisition des équipements de contrôle	ARCT	ARCT/PART-ENAIRES	ARCT/PART-ENAIRES	2007	Equipements acquis et installés
	4.)Elaborer des procédures de concertation et de consultation du public	ARCT	ARCT/PART-ENAIRES/ Secteur Prive et public	ARCT/PART-ENAIRES	2007	Outils mis en place
	5. Mettre en place des outils de collecte et de traitement de l'information sur le secteur	ARCT	ARCT	ARCT/PART-ENAIRES	2007	
3. Mener le processus de réforme institutionnell	1. Ouverture du capital de l'ONATEL à l'actionnariat privé	Gouvernement/CI	SCEP/ Partenaires	CIP/ partenaires	2007-2008 ?	Onatel privatisé
	2. Mener une étude sur l'extension des missions de l'ARCT à la régulation postale	Ministère/ ARCT	Min/ARCT/ Partenaires	Min/ARCT/ Partenaires	2007	Missions ARCT élargies au secteur postal
	3. Création d'une Unité TIC au sein du Min des TPT	Ministère	Min	Min	2007	Unité créée

4.. Mise en place d'une politique de service universel	1. Création d'un comité de réflexion	Ministère/	Min/ARCT/ Secteur Privé, pouvoirs publics	Min/ARCT/ Partenaires	2007	Comité créé
	2. Elaborer une ordonnance sur le service universel	Comité	Comité Partenaires	Min/ARCT/ Partenaires	2007	ordonnance élaborée
	3. Créer un fonds de service universel et mettre en place son mode de gestion	MIN	Gouv	Gouv/Part/Sec Privé et public	2008	Fonds mis en place et alimenté

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : Promouvoir et Renforcer le développement des infrastructures

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIVITES/ ACTIONS	RESPONSABLES	RESSOURCES		ECHEANCIER	RESULTATS ATTENDUS
			HUMAINES	MAT/FIN		
1. Développer des politiques d'infrastructures nationales accessibles	1. Modernisation et extension du réseau audiovisuel	Ministère de l'information	RTNB et autres radiodiffuseurs	Gouvernement, radiodiffuseurs et partenaires	2007- 2008	Réseau audiovisuel accessible
	2. Mobilisation des financements nécessaires pour la mise en place des infrastructures TIC	Gouvernement+opérateurs	Gouvernement+opérateurs	Opérateurs et partenaires	2007- 2008	Fonds mobilisés
	3. Modernisation et Amélioration de la couverture nationale des réseaux TIC	Opérateurs	Opérateurs TIC	Opérateurs TIC	2007 - 2011	Couverture nationale réalisée à 80%
	4. Amélioration de la connectivité rurale	Gouvernement et Opérateurs TIC	Gouvernement et Opérateurs TIC	Opérateurs et Fonds d'Accès universel	2007- 2011	Desserte rurale réalisée à 50%
	5. Mettre en place un parc technologique	Gouvernement, secteur privé et public	Gouvernement, secteur privé et public	Gouvernement public et Partenaires	2007 - 2010	Parc technologique mis en place

2. Améliorer la Connectivité Internet	1. Augmentation de la Bande Passante	Opérateurs	Opérateurs	Opérateurs et partenaires	2007	Capacité d'accès améliorée
	2. Création et mise en place de ISOC Burundi	Gouvernement et société civile	Gouvernement et société civile	Gouvernement et partenaires	2007- 2008	ISOC Burundi créée et fonctionnelle
	3. Mise en place de points d'échange Internet	Opérateurs TIC	Opérateurs TIC	Opérateurs et partenaires	2007 - 2011	Deux Points d'échange mis en place
	4. Participer à des projets d'infrastructures régionaux	Gouvernement et Opérateurs TIC	Gouvernement Opérateurs TIC et partenaires	Gouvernement Opérateurs TIC et partenaires	2007 - 2011	Interconnexion régionale large bande réalisée
3. Renforcer les capacités de production de l'énergie.	1. Promotion des solutions alternatives à la problématique de l'énergie ;	Gouvernement et Opérateurs TIC	Gouvernement Opérateurs TIC et partenaires	Gouvernement, Opérateurs TIC et Partenaires	2007 - 2011	Energie disponible en quantité et qualité suffisante

OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIVITES / ACTIONS	RESPONSABLES	RESSOURCES		ECHEANCE R	RESULTATS ATTENDUS
			HUMAINES	MAT/FIN		
1. Améliorer l'Efficacité de l'Existant	1. Rationaliser les applications existantes	Tous les ministères	Tous les ministères	Gouvernement	2007 - 2008	applications existantes améliorées
	2. Elaboration d'un schéma directeur pour chaque ministère	Tous les ministères	Tous les ministères	Gouvernement	2007 - 2008	schéma Directeur élaboré
	3. Elaborer un Fichier unique de référence (Gestion du personnel, paie, gestion de carrière) ;	Ministère de la fonction publique	Tous les ministères	Gouvernement	2007 - 2008	Fichier élaboré
	4. Elaborer un plan de formation continue	Tous les Ministères	Tous les Ministères	Gouvernement	2007 - 2008	Plan élaboré
	5. Créer une Direction Générale de l'Informatique de l'Etat (DGIE)	Présidence	Présidence/ Gouvernement	Gouvernement	2007	structure créée et fonctionnelle

2. Création d'un Intranet gouvernemental	1. Doter chaque service public d'une infrastructure informatique moderne reliée au réseau national d'information.	DGIE	DGIE et Ministères	DGIE et Ministères	2007-2008	Infrastructure mise en place
	2. Mise en place d'un site Web pour chaque ministère et administration publique, Assemblée et Sénat	DGIE et Ministères	DGIE et Ministères	DGIE et Ministères	2007	Site web développé
	3. Numériser toutes les archives nationales et documents officiels	DGIE/Ministères	DGIE et Ministères	DGIE et Ministères	2007-2011	Archives et documents numérisés
	4. Interconnecter les réseaux des services de l'Etat	DGIE	DGIE	DGIE/Partenaires	2007 - 2008	Réseau Gouvernemental d'échange des données réalisé
	5. Généralisation progressive des téléprocédures administratives	DGIE/Ministères	DGIE/Ministères	DGIE/Ministères	2007 - 2011	Téléprocédures administratives Généralisées
	6. Diffusion des données publiques	Tous les Ministères	DGIE/Ministères	Gouvernement	2007 - 2011	Données publiques accessibles

<p>3. Amélioration de la gestion administrative, économique et financière</p>	<p>1. Automatisation des procédures de passations des marchés</p> <p>2. Acquisition à distance de certaines pièces d'Etat-civil (Casier judiciaire, carte d'identité nationale etc.)</p>	<p>Ministères des Finances / DGIE</p> <p>Ministères de l'intérieur / DGIE</p>	<p>Ministères des Finances / DGIE</p> <p>Ministères de l'intérieur / DGIE</p>	<p>Gouvernement et Partenaires</p> <p>Gouvernement et Partenaires</p>	<p>2007 - 2008</p> <p>2007 - 2008</p>	<p>Marchés publics disponibles en ligne</p> <p>Acquisition en ligne réalisée</p>
<p>4. Renforcement des capacités des agents de l'administration</p>	<p>1. Renforcer les capacités de CPF</p> <p>2. Définir un plan de formation national sur les TIC des agents de l'Etat</p> <p>3. Recruter et motiver dans chaque administration des responsables TIC</p> <p>4. Formation continue des fonctionnaires à l'utilisation des technologies de l'information. et de la Communication</p>	<p>Ministère de la Fonction publique</p>	<p>Ministère de la Fonction Publique /partenaires</p> <p>Ministère de la Fonction Publique/ partenaires</p> <p>Ministère de la Fonction Publique</p> <p>Ministère de la Fonction Publique</p>	<p>Gouvernement et partenaires</p> <p>Gouvernement / partenaires</p> <p>Gouvernement</p> <p>Gouvernement / Partenaires</p>	<p>2007 - 2011</p> <p>2007</p> <p>2007-2011</p> <p>2007 - 2011</p>	<p>Capacités renforcées</p> <p>Plan de Formation élaboré</p> <p>Personnel TIC recruté dans chaque ministère</p> <p>Agents de l'Etat formés à 80%</p>

OBJECTIF STRATEGIQUE 5 : PROMOUVOIR ET ENCOURAGER L'INVESTISSEMENT PRIVE

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIVITES / ACTIONS	RESPONSABLES	RESSOURCES		ECHANCIE	RESULTATS ATTENDUS
			HUMAINE	MAT/FIN		
1. Améliorer l'environnement des affaires	1. Réduire la TT des consommations des TIC de 20% à 7%	Gouvernement / Mini fin / Min TPT Parlement	GNT/TIC		2007	Loi fiscale promulguée TT consommations/TT C réduit à 7%
	2. Exonérer les droits de douanes et la TT sur le matériel informatique et de télécommunication.	Gouvernement / Mini fin / Min TPT Parlement	GNT/TIC		2007	Exonération des droits de douanes et TT sur équipements TIC
	3. Rendre éligibles les entreprises TIC dans le nouveau Code des investissements en cours de révision ; créer une zone franche spécifiquement dédiée aux TIC.	Gouvernement / Mini plan Parlement	Miniplan		décembre 2007	Nouveau code des investissements adopté Zone franche TIC créée
2. Favoriser la compétitivité et la libre concurrence des entreprises	1. Conclure des Accords équilibrés pour l'interconnexion des réseaux Télécoms et Internet 2. Créer des synergies entre opérateurs (p. ex. participer aux investissements et faciliter l'accès aux infrastructures communes de base : Pylônes, réseaux câblés, Fibre optique, ...)	ARCT/opérateurs télécoms et Internet	ARCT/opérateurs télécoms et Internet		2007	Mise à disposition des MICs partagés sans frais de location entre Opérateurs TIC
		Opérateurs TIC/ARCT	Opérateurs TIC/ARCT		Décembre 2007	Exploitation partagée des Pylônes et stations relais

3. Mobiliser des ressources financières	Créer un Fonds d'accès aux TIC :	Gouvernement/ARCT /opérateurs TIC	Gouvernement /opérateurs TIC	Gouvernement/opérateurs TIC/Bailleurs étrangers	2007-2008	Fonds d'accès aux TIC créé
---	----------------------------------	-----------------------------------	------------------------------	---	-----------	----------------------------

OBJECTIF STRATEGIQUE 6 : APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENT DE CONTENUS

6.1 DEVELOPPEMENT DE CONTENUS

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIVITES / ACTIONS	RESPONSABLES	RESSOURCES		ECHEANCIER	RESULTATS ATTENDUS
			HUMAINES	MAT/FIN		
Adopter un cadre pour la production des contenus	1. créer des conditions adéquates pour le développement de contenus, de services et d'apprentissage avancé et pertinent sur le plan pédagogique ;	GOUV+GNT	GOUV, GNT+Secteur Prive, Société Civile	GOUV, Secteur Prive, Société Civile+ Partenaires	2007-2011	Cadre mis en place
	2. développer des standards techniques permettant le traitement numérique de la langue « kirundi » sur Internet	Min Culture + MINEDUC	GOUV+Partenaires	GOUV+Partenaires	2007-2011	Contenus locaux développés

6.2 PROGRAMME DES APPLICATIONS TIC

6.2.1 Sous-Programme : Les TIC et la Promotion de la Bonne Gouvernance

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIVITES / ACTIONS	RESPONSABLES	RESSOURCES		ECHEANCIER	RESULTATS ATTENDUS
			Humaine	Mat/Fin		
1. La promotion de la bonne gouvernance par la vulgarisation de l'usage des applications TIC dans les services publics	1. Mise en place des Intranets au sein de chaque ministère ou administration publique	DGIE Tous les ministères	DGIE Tous les ministères	Gouv +Partenaires	2007-2008	Intranets mis en place
	2. Mise en place d'un site Web pour chaque ministère et administration publique	DGIE Tous les ministères	DGIE Tous les ministères	Gouv+ Partenaires	2007-2008	Sites web mis en place
	3. Mise en place d'un réseau Intranet pour l'Assemblée Nationale et le Sénat	DGIE Assemblée Nationale Sénat	DGIE Assemblée Nationale Sénat	Assemblée Nationale+Sénat+ Partenaires	2007-2009	Intranets mis en place
	4. Numérisation de toutes les archives nationales et documents	DGIE Tous les ministères	DGIE Tous les ministères	Gouv+ Partenaires	2007-2008	Archives numérisées
	5. Mise en place du réseau Extranet national reliant le Gouvernement, l'Assemblée Nationale et le Sénat	DGIE	DGIE	Gouv+Assem blée Nationale +Sénat+Partenaires	2007-2009	Extranet mis en place
2. Amélioration de la réinsertion socio-économique des déplacés des réfugiés et des démobilisés de la guerre	1. Mise en place des kiosques électroniques	DGIE Tous les ministères	DGIE Tous les ministères	Gouv+ Partenaires	2007-2008	Kiosques mis en place

6.2.3. Sous-Programme : Les TIC et la Promotion du Secteur de l'Agriculture et de l'Élevage

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIVITES / ACTIONS	Responsable	Ressource		Echéancier	Résultats attendus
			Humaines	Mat/Financier		
Amélioration des méthodes et du rendement agricole par l'usage des TIC	1. Mise en place d'un réseau informatique avec accès à l'Internet au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage et des DPAAE	DGIE Ministère de l'Agriculture	DGIE Ministère de l'Agriculture	Gouv+ Partenaires	2007-2008	Réseau mis en place
	2. Mise en place d'un site Web pour le secteur de l'Agriculture et de l'Élevage et des projets de recherche agro-pastorale	DGIE Ministère de l'Agriculture	DGIE Ministère de l'Agriculture	Gouv+ Partenaires	2007-2008	Site web mis en place

6.2.5. Sous-Programme : Les TIC et la Promotion de l'Administration Territoriale

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIVITES / ACTIONS	Responsable	Ressources		Echéancier	Résultats attendus
			Humaine	Mat/Fina		
Amélioration de la protection civile et de la gestion de la population	1. Doter le Ministère de l'Intérieur d'un réseau informatique centralisé	DGIE/ Ministère de l'Intérieur	Gouv+Partenaires	2007	Réseau mis en place	
	2. Doter chaque entité administrative provinciale et communale d'un sous réseau informatique	Ministère de l'Intérieur / DGIE	Gouv+Partenaires	2007-2008	Réseau mis en place	
	3. Modernisation et informatisation de la Carte Nationale d'Identité, du permis de conduire et d'autres pièces administratives	Ministère de l'Intérieur / DGIE	Gouv+Partenaires	2007-2008	Documents modernisés	

6.2.6. Sous-Programme : Les TIC et la Promotion de la Justice

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIVITES / ACTIONS	Responsable	Ressources Humaines		Mat/Fin	Echéancier	RESULTATS ATTENDUS
Amélioration de la qualité de la justice par la transparence, la gestion et la diffusion des informations de base par l'usage des TIC	1. Mettre en place un réseau informatique reliant tous les tribunaux et parquets à travers tout le pays	DGIE Ministère de la Justice	DGIE Ministère de la Justice	Gouv+Partenaires	2007-2008	Réseau mis en place	
	2. Créer un site Web pour le secteur de la justice	Ministère de la Justice DGIE	Ministère de la Justice DGIE	Gouv+Partenaires	2007	Site web créé	
	3. Mise en ligne des textes de lois sous forme de bases de données textuelles	Ministère de la Justice DGIE	Ministère de la Justice DGIE	Gouv+Partenaires	2007-2011	Textes mis en lignes	
	4. Créer une base de données judiciaires pour le suivi des dossiers depuis l'instruction jusqu'à la cassation	Ministère de la Justice DGIE	Ministère de la Justice DGIE	Gouv+Partenaires	2007-2011	Base de données créée	

6.2.7. Sous-Programme : Les TIC et la Promotion du Commerce et de l'Industrie

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIVITES / ACTIONS	RESPONSABLES	RESSOURCES			RESULTATS ATTENDUS
			HUMAINES	MAT/FIN	ECHEANC IER	
Amélioration des échanges commerciaux par l'usage des TIC	1. Doter le secteur du Commerce et de l'Industrie d'un réseau informatique avec accès à l'Internet	Ministère du Commerce et de l'Industrie DGIE	DGIE Ministère du Commerce et de l'Industrie	Gouv+Partenaires	2007	Réseau informatique créé
	2. Créer un site Web pour le secteur du commerce et de l'industrie	DGIE Ministère du Commerce et de l'Industrie	DGIE Ministère du Commerce et de l'Industrie	Gouv+Partenaires	2007	Site web créé
	3. Créer un Centre pilote pour le E-commerce	Ministère du Commerce et de l'Industrie	DGIE Ministère du Commerce et de l'Industrie	Gouv+Partenaires	2007-2008	Centre pilote créé
	4.. Mettre en place d'un Trade Point	Ministère du Commerce et de l'Industrie	DGIE Ministère du Commerce et de l'Industrie + Chbre de Commerce+ Partenaires	Gouv+Partenaires	2007-2008	Trade Point Créé

6.2.8. Sous-Programme : Les TIC et la Promotion de la Culture et de l'Artisanat

OBJECTIFS SPECIFIQUES	* ACTIVITES / ACTIONS	RESPONSABLES	RESSOURCES		ECHEANCIER	RESULTATS ATTENDUS
			HUMAINES	MAT/FINENAIRES		
Promotion de la culture burundaise à travers le monde et protection de l'identité culturelle nationale.	1. Mise en place d'un réseau Intranet et d'un site Internet sur le domaine de la culture et de l'Artisanat	DGIE Ministère en charge de la Culture et de l'Artisanat	DGIE Ministère en charge de la Culture et de l'Artisanat	Gouv+Partenaires	2007-2008	Réseau mis en place
	2. Elaboration d'un programme de diffusion et d'expression de la culture burundaise en utilisant les nouveaux supports	DGIE Ministère en charge de la Culture et de l'Artisanat	Ministère en charge de la Culture et de l'Artisanat	Gouv+Partenaires	2007	Existence d'un programme de diffusion de la culture burundaise
	3. Création de musées virtuels	DGIE Ministère en charge de la Culture et de l'Artisanat	DGIE Ministère en charge de la Culture et de l'Artisanat	Gouv+Partenaires	2007-2008	Existence de musées virtuels

6.2.9. Sous-Programme : Les TIC et la Promotion du Tourisme

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIVITES / ACTIONS	RESPONSABLES	RESSOURCES			RESULTATS ATTENDUS
			HUMAINES	MAT/FIN	ECHEANCIER	
Promouvoir les richesses touristiques nationales au niveau régional et international par l'usage des TIC	Création d'un réseau Intranet et un site Web sur le secteur du tourisme	DGIE Ministère en charge du Tourisme	DGIE Ministère en charge du Tourisme	Gouv+Partenaires	2007	Réseau mis en place-

6.2.10. Sous-Programme : Les TIC et la Promotion des Services Postaux

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIVITES / ACTIONS	RESPONSABLES	RESSOURCES			RESULTATS ATTENDUS
			HUMAINES	MAT/FIN	ECHEANCIER	
Doter la Poste des outils modernes de gestion et de modernisation des produits et services postaux	1. Mise en place d'un réseau informatique et un Intranet reliant tous les bureaux de poste à travers tout le pays	La Poste	La Poste DGIE	La Poste	2007-2011	Réseau mis en place
	2. Création d'un site Internet pour la promotion des produits et services de la Poste	La POSTE	La Poste DGIE	La Poste	2007-2008	Site créé
	3. Mise en place de cyberpostes dans chaque bureau de poste et intégration internationale de la poste		La Poste	La Poste	La Poste/ Partenaires	2007-2011

6.2.11 Sous-Programme : Les TIC et la Promotion de l'Environnement

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIVITES / ACTIONS	RESPONSABLES	RESSOURCES		ECHEANCIER	RESULTATS ATTENDUS
			HUMAINES	MAT/FIN		
Doter le secteur de l'environnement des méthodes et des équipements modernes de formation, d'information et de gestion de l'environnement.	1. Création d'un réseau informatique et d'un site Internet sur le secteur de l'environnement et des richesses naturelles	Ministère en charge de l'Environnement et des Ressources Naturelles + DGIE	DGIE Ministère	Gouv+Partenaires	2007	Réseau créé
	2. Production et diffusion des informations d'éducation environnementale et sur les espèces animales et végétales en voie de disparition	Ministère en charge de l'Environnement et des Ressources Naturelles	DGIE Ministère	Gouv+Partenaires	2007-2011	Informations disponibles
	3. Prévisions météorologiques nationales et internationales (Création d'un Centre de Télédetection)	Ministère +Partenaires	Ministère + partenaires	Gouv+Partenaires	2007-2011	Diffusions des prévisions

6.2.12 Sous-Programme : Les TIC et la Promotion du Secteur des Transports

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIVITES / ACTIONS	RESPONSABLES	RESSOURCES		ECHEANCIER	RESULTATS ATTENDUS
			HUMAINES	MAT/FIN		
Moderniser la gestion de la sécurité et de la prévention routière.	1. Mise en place d'un réseau informatique pour la gestion moderne du trafic et des infrastructures de transport routier et maritime, ainsi que d'un site Web d'information routière.	Ministère en charge du Transport DGIE	DGIE Ministère en charge du Transport	Gouv+Partenaires	2007-2008	Réseau mis en place
	2. Automatisation des tests du permis de conduire grâce à la mise en place d'un système informatique approprié.	Ministère en charge du Transport + DGIE	DGIE Ministère en charge du Transport	Gouv+Partenaires	2007-2008	système automatique de passage de permis réalisé
	3. Implantation d'une signalisation électronique aux croisements des artères importantes de la capitale Bujumbura.	Ministère en charge du Transport	Ministère en charge du Transport	Gouv+Partenaires	2007-2009	feux de signalisation électronique fonctionnels

6.2.13. Sous-Programme : Les TIC et la Promotion de la Sécurité et de la Défense nationale

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIVITES / ACTIONS	RESPONSABLES	RESSOURCES		ECHEANCIER	RESULTATS ATTENDUS
			HUMAINES	MAT/FIN		
Renforcer la sécurité des citoyens et du territoire	1. Mise en place d'un réseau informatique reliant tous les corps de police, de l'armée et de la gendarmerie	Ministère en charge de la Sécurité et de la Défense Nationale + DGIE	DGIE Ministère en charge de la Sécurité et de la Défense	Gouv+Partenaires	2007-2008	Réseau mis en place
	2. Créer un site Internet pour informer et diffuser les informations utiles aux citoyens et de lutte contre la criminalité, l'insécurité	Ministère en charge de la Sécurité et de la Défense Nationale + DGIE	DGIE Ministère en charge de la Sécurité et de la Défense	Gouv+Partenaires	2007	Site créé
	3. Mise en place d'un système informatique de gestion des forces de sécurité et de défense	DGIE Ministère en charge de la Sécurité et de la Défense Nationale	DGIE Ministère en charge de la Sécurité et de la Défense Nationale	Gouv+Partenaires	2007	système informatisé de gestion des forces de sécurité et de défense réalisé

République du Burundi : Estimation des coûts (en USD) : Plan NICI 2007-2011

Rubriques	2007-2008				2009-2010				2011				2007-2011	
	Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Acquis	A rechercher
			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher		
OBJECTIF STRATEGIQUE 1: RENFORCEMENT DES CAPACITES														
<i>Objectif 1.1 Mise en oeuvre des actions de sensibilisation:</i>														
1.1.1 Campagnes de sensibilisation et de formation des décideurs politiques, des parlementaires, des chefs d'entreprises et des organisations de la société civile	5,000	20,000	10,000	15,000	0	0	0	0	0	0	0	0	10,000	15,000
1.1.2 Mise a contribution des medias (emissions radiodiffusées, télévisées et presse écrite)	2,500	2,500	2,500	2,500	0	2,500	0	2,500	0	0	0	0	2,500	5,000
1.1.3 Creation des Réseaux ICT4D pour les parlementaires, medias, femmes, jeunes, etc.	5,000	15,000	10,000	10,000	0	0	0	0	0	0	0	0	10,000	10,000
Sous-total	12,500	37,500	22,500	27,500	0	2,500	0	2,500	0	0	0	0	22,500	30,000
<i>Objectif 1.2: Introduction des TIC dans le système Educatif</i>														
Intervention														
1.2.1 Intégration de l'enseignement des TICs dans les programmes scolaires à tous les niveaux	0	10,000	0	10,000	5,000	5,000	0	10,000	10,000	0	0	10,000	0	30,000
1.2.2 Equipement de chaque établissement de salles multimedia	0	50,000	0	50,000	20,000	60,000	0	80,000	20,000	50,000	0	70,000	0	200,000
1.2.3 Mise en place d'un environnement technique et organisationnel approprié (ingénierie de la formation, formation à distance...)	0	5,000	0	5,000	5,000	0	0	5,000	5,000	0	0	5,000	0	15,000
1.2.4 Mise en place d'un plan de formation des enseignants	0	5,000	0	5,000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5,000
1.2.5 Développement des contenus pédagogiques pour accompagner les programmes scolaires	0	20,000	0	20,000	10,000	20,000	0	30,000	20,000	30,000	0	50,000	0	100,000
Sous-total	0	60,000	0	60,000	25,000	65,000	0	90,000	30,000	50,000	0	80,000	0	250,000
<i>Objectif 1.3 Renforcement des capacités humaines en TIC au niveau national</i>														
Intervention														
1.3.1 Mise en place d'un réseau de centres de ressources multimedia pour la formation, la documentation et le développement de contenus pédagogiques numériques	0	0	0	0	0	100,000	0	100,000	50,000	50,000	0	100,000	0	200,000
1.3.2 Creation de Filières Universitaires en Informatique et en Télécommunication	10,000	0	0	10,000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10,000
1.3.3 Réouverture de l'Ecole des Télécommunications	0	50,000	0	50,000	20,000	30,000	0	50,000	0	0	0	0	0	100,000
1.3.4 Mise en place d'un centre de recherche en TIC	0	0	0	0	50,000	100,000	0	150,000	50,000	100,000	0	150,000	0	300,000

Rubriques	2007-2008				2009-2010				2011				2007-2011	
	Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Acquis	Grand total
			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher		
Sous-total	10,000	50,000	0	60,000	70,000	230,000	0	300,000	100,000	150,000	0	250,000	0	610,000
<i>Objectif 1.4 : Renforcement des capacités de l'Université du Burundi</i>														
Intervention														
1.4.1 Formation des étudiants et du personnel de l'université à l'utilisation des TIC	25,000	0	0	25,000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25,000
1.4.2 Equiper l'Université et les institutions de formation supérieure existantes	0	50,000	0	50,000	25,000	50,000	0	75,000	50,000	50,000	0	100,000	0	225,000
Sous-total	25,000	50,000	0	75,000	25,000	50,000	0	75,000	50,000	50,000	0	100,000	0	250,000
GRAND TOTAL OBE1	47,500	197,500	22,500	272,500	120,000	347,500	0	407,500	180,000	250,000	0	430,000	22,500	1,120,000

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : METTRE EN PLACE L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

Objectif 2.1 Mise en place d'une législation adaptée aux TICs

Intervention															
2.1.1 Elaborer une lettre de politique nationale sur les TICs	0	100,000	100,000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100,000	0
2.1.2 Elaborer les lois et textes réglementaires sur les TICs (sécurité, en e-transaction, protections des données, etc)	0	150,000	50,000	100,000	0	100,000	0	100,000	0	50,000	0	50,000	0	250,000	0
2.1.3 Mener le processus de réforme institutionnel du secteur et Assistance Technique au Min TPT	0	60,000	0	60,000	0	60,000	0	60,000	0	0	0	0	0	120,000	0
2.1.4 Suivi, Mise oeuvre et Evaluation du Plan	0	50,000	0	50,000	0	100,000	0	100,000	0	100,000	0	100,000	0	250,000	0
Sous-total	0	360,000	150,000	210,000	0	260,000	0	260,000	0	150,000	0	150,000	0	620,000	0

Objectif 2.2 : Renforcer les capacités de régulation de l'ARCT

Intervention															
2.2.1 Acquisition des équipements de contrôle et gestion (spectre, plan de numérotation, etc)	0	500,000	0	500,000	0	200,000	0	200,000	300,000	0	0	300,000	0	1,000,000	0
2.2.2 Renforcer les capacités internes de l'ARCT (formation, recrutement)	0	30,000	30,000	0	30,000	30,000	0	60,000	50,000	30,000	0	80,000	30,000	140,000	0
2.2.3 Mettre en place des outils de collecte et de traitement de l'information sur le secteur	30,000	50,000	0	80,000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80,000	0
Sous-total	30,000	580,000	30,000	580,000	30,000	230,000	0	260,000	350,000	30,000	0	380,000	30,000	1,220,000	0

Objectif 2.3 : Mener le processus de réforme institutionnel

Intervention															
2.3.1 Création d'une Direction chargée des TIC au sein du Min des TPT	20,000	10,000	0	30,000	20,000	50,000	0	70,000	50,000	50,000	0	100,000	0	200,000	0
2.3.2 Ouverture du capital de l'ONATEL à l'actionnaire privé	0	20,000	0	20,000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20,000	0

Rubriques	2007-2008				2009-2010				2011				Grand total	
	Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Acquis	A rechercher
			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher		
5.2.2 Support pour le développement de Partenariat Publics Privés (PPP)	0	300,000	0	300,000	0	200,000	0	200,000	0	100,000	0	100,000	0	600,000
5.2.3 Créer une zone franche spécifiquement dédiée aux TIC														
Sous-total	0	300,000	0	300,000	0	200,000	0	200,000	0	100,000	0	100,000	0	600,000
<i>Objectifs 5.2 : Favoriser la compétitivité et la libre concurrence des entreprises</i>														
Intervention														
5.2.1 Participer aux investissements et faciliter l'accès aux infrastructures communes de base (Fibres, réseaux câblés, Fibre optique, ...)	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Objectifs 5.3 : Mobiliser des ressources financières</i>														
Intervention														
5.3.1 Créer un Fonds d'accès aux TIC (dotation initiale)	0	0	0	0	250,000	250,000	0	1,000,000	0	0	0	0	0	1,000,000
Sous-total	0	0	0	0	250,000	250,000	0	1,000,000	0	0	0	0	0	1,000,000
GRAND TOTAL OHL6	0	300,000	0	300,000	250,000	450,000	0	1,200,000	0	100,000	0	100,000	0	1,600,000
OBJECTIF STRATEGIQUE 6 : APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENT DE CONTENUS														
<i>Objectif 6.1 Adopter un cadre pour la production des contenus</i>														
Intervention														
6.1 Créer des conditions adéquates pour le développement de contenus, de services et d'apprentissage avancé et pertinent sur le plan pédagogique	50,000	100,000	0	150,000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150,000
6.2 Développer des standards techniques permettant le maintien numérique de la langue « kirundi » sur Internet	0	50,000	0	50,000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50,000
Sous-total	50,000	150,000	0	200,000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200,000
<i>Objectifs 6.2 Appui au développement et à la mise en œuvre d'applications TIC</i>														
Intervention														
6.2.1 Développer des applications	150,000	100,000	0	250,000	250,000	500,000	0	750,000	500,000	500,000	0	1,000,000	0	2,000,000
Sous-total	150,000	100,000	0	250,000	500,000	500,000	0	750,000	500,000	500,000	0	1,000,000	0	2,000,000
GRAND TOTAL OHL6	200,000	250,000	0	450,000	250,000	500,000	0	750,000	500,000	500,000	0	1,000,000	0	2,200,000
GRAND TOTAL NCI PLAN	7,047,500	3,297,500	222,500	10,722,500	11,750,000	3,987,500	0	16,187,500	9,130,000	1,700,000	0	10,910,000	212,500	39,240,000